

Présentation générale du programme d'aménagement des haltes ferroviaires périurbaines entre Bastia et Casamozza

Présentation annexée aux 5 demandes d'examen au "cas par cas" déposées pour les haltes ferroviaires de Bassanese, Ceppe, gare de Borgo, L'Olivella et complexe sportif de Lucciana. (1^{ère} phase du projet d'aménagement de six arrêts ferroviaire périurbains entre Bastia et Casamozza)

I - Présentation du programme

La Collectivité Territoriale de Corse, propriétaire du réseau ferré, a adopté son schéma directeur des investissements ferroviaires pour la période 2013 à 2022. Le présent programme s'intègre dans l'axe 3 du schéma directeur intitulé « Renforcement et renouvellement des dessertes ferroviaires périurbaines » visant à améliorer les déplacements quotidiens dans les agglomérations d'Ajaccio et Bastia.

Le présent programme de travaux consiste en l'aménagement de plusieurs haltes ferroviaires sur le secteur périurbain de Bastia, décliné à ce jour, en 4 projets :

Projet A - Modernisation de la halte ferroviaire de Montesoro - Bastia ;

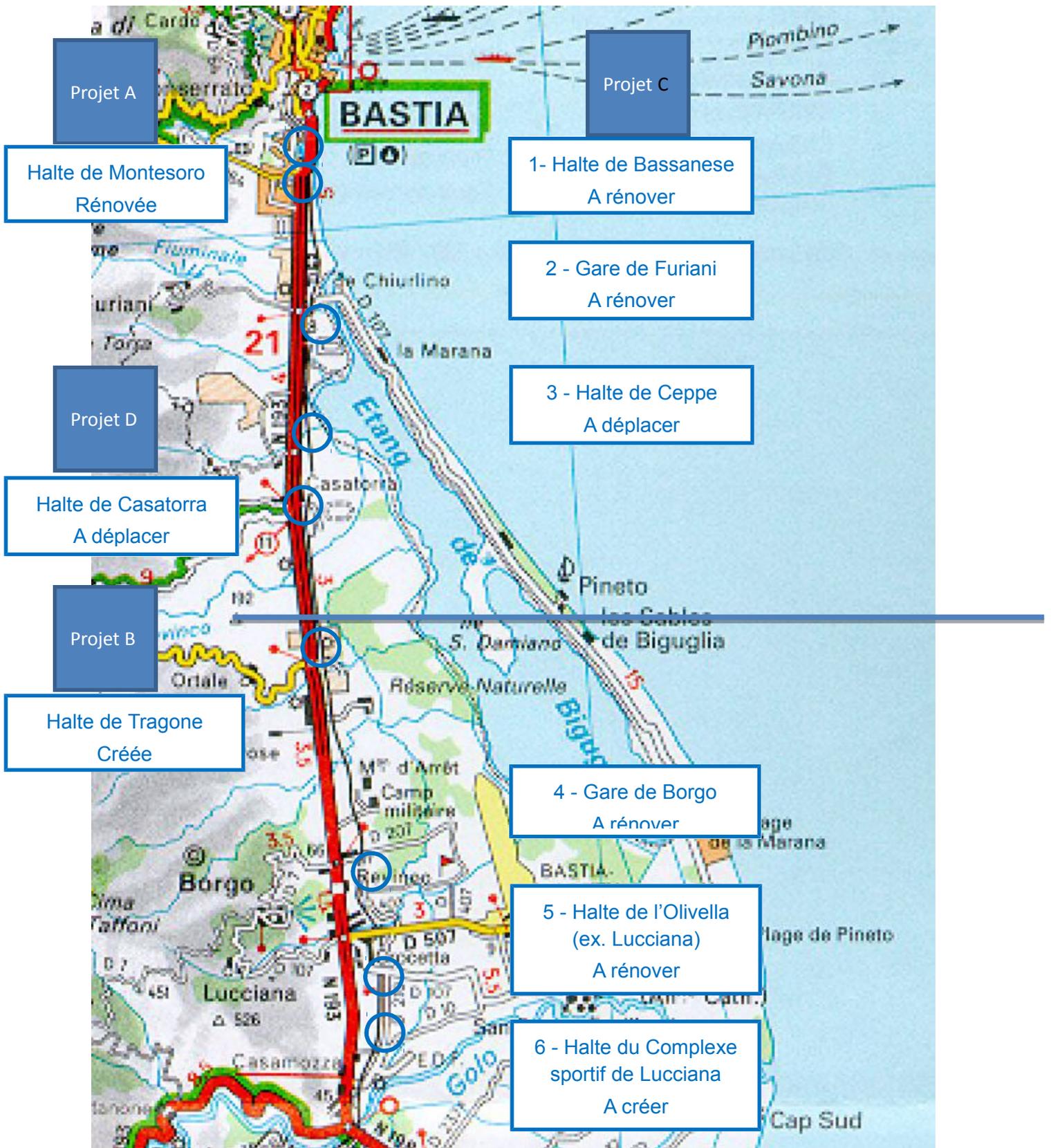
Projet B - Construction de la halte ferroviaire de Tragone – Biguglia ;

Projet C - Aménagement de six arrêts ferroviaires périurbains :

- ✓ Halte de Bassanese à moderniser – Bastia ;
- ✓ Gare de Furiani à moderniser – Furiani ;
- ✓ Halte de Ceppe à déplacer – Biguglia ;
- ✓ Gare de Borgo à moderniser – Borgo ;
- ✓ Halte de l'Olivella à moderniser – Lucciana ;
- ✓ Halte du complexe sportif à créer – Lucciana ;

Projet D - Halte ferroviaire de Casatorra à déplacer – Biguglia.

Localisation des haltes et gares à aménager



Les contraintes particulières du programme d'aménagement sont l'accueil de trains en unité multiple de 80 mètres de long, le confort et la sécurité des usagers, la mise en conformité « accessibilité PMR / handicapés » pour rendre accessible chacune des haltes à tous les usagers utilisateurs du train, y compris par les personnes handicapées, en toute sécurité, comme l'impose la loi sur le Handicap du 11 février 2005 et l'intégration aux différents sites.

Ce programme de travaux d'aménagement permettra de développer l'accessibilité des services de transports ferroviaires et d'augmenter la capacité des trains périurbains en heure de pointe dont la capacité est aujourd'hui limitée à 104 places assises et ne permet pas de répondre aux besoins notamment en matière de transports des scolaires.

La solution alternative qui consisterait à limiter les aménagements pour des trains de 40 mètres et à augmenter les fréquences aux heures de pointes a été étudiée par le bureau d'étude TTK en 2011 dans le cadre de la préparation de la Délégation de Service Public.

Cependant les résultats révèlent que le parc de matériel roulant à engager serait trop important avec un renforcement possible uniquement dans le sens Casamozza vers Bastia qui conduirait à un remisage de plusieurs trains en gare de Bastia faute de sillons suffisants.

II - Présentation des différents projets de travaux

Les haltes créées ou modernisées auront des caractéristiques d'équipement identiques ; à savoir des quais de 65 mètres de longueur pour 3 mètres de largeur minimum (exceptées celles de Furiani et de Borgo, avec des largeurs et longueurs différentes), l'aménagement des accès depuis les voies publiques conforme aux exigences relatives aux personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi que les équipements nécessaires à l'activité commerciale, à la sécurité des usagers et à l'intégration urbaine (éclairage public, mobilier urbain, signalétique visuelle et auditive, espaces verts pour certaines haltes).

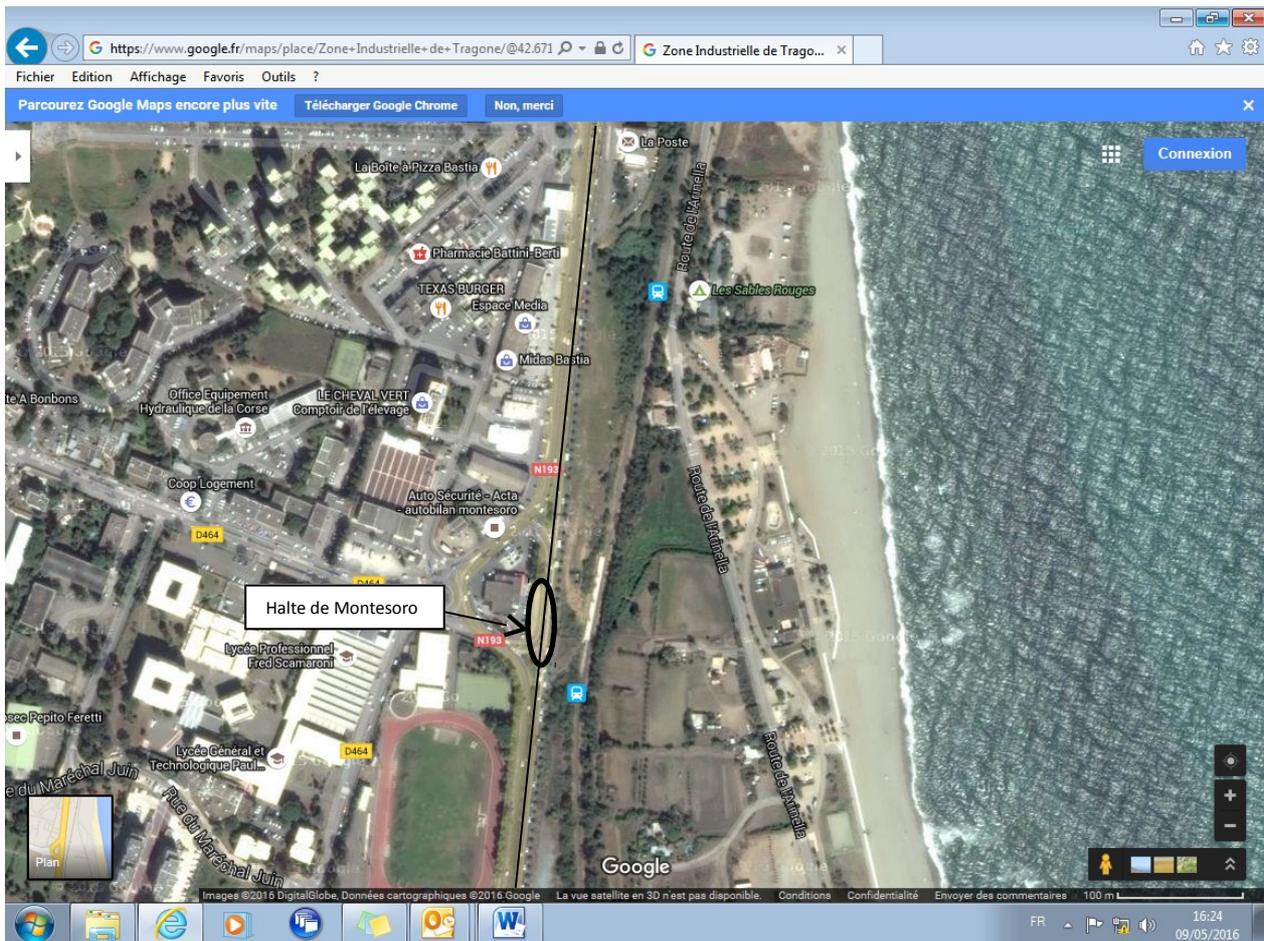
Ces objectifs seront déclinés sur chacun des sites à aménager, avec un souci d'adaptation au contexte et de cohérence générale.

Tous ces aménagements n'entraîneront pas de trafics ou de nuisances sonores supplémentaires.

Après réalisation, ces haltes et gares devront faire l'objet d'une convention, pour la mise en place d'un service entretien (abris, corbeilles, éclairage, propreté des abords).

II.1 - **Projet A** - Modernisation de la halte ferroviaire de Montesor

Plan de situation



L'aménagement de la halte ferroviaire de Montesor réalisé en 2014, participe à améliorer la desserte périurbaine de la liaison Bastia/Casamozza en garantissant la sécurité et le confort des usagers.

Avant Travaux



Après Travaux



Le quai a été agrandi de 30 m à 65 m en longueur et de 3 m à 4 m70 en largeur.

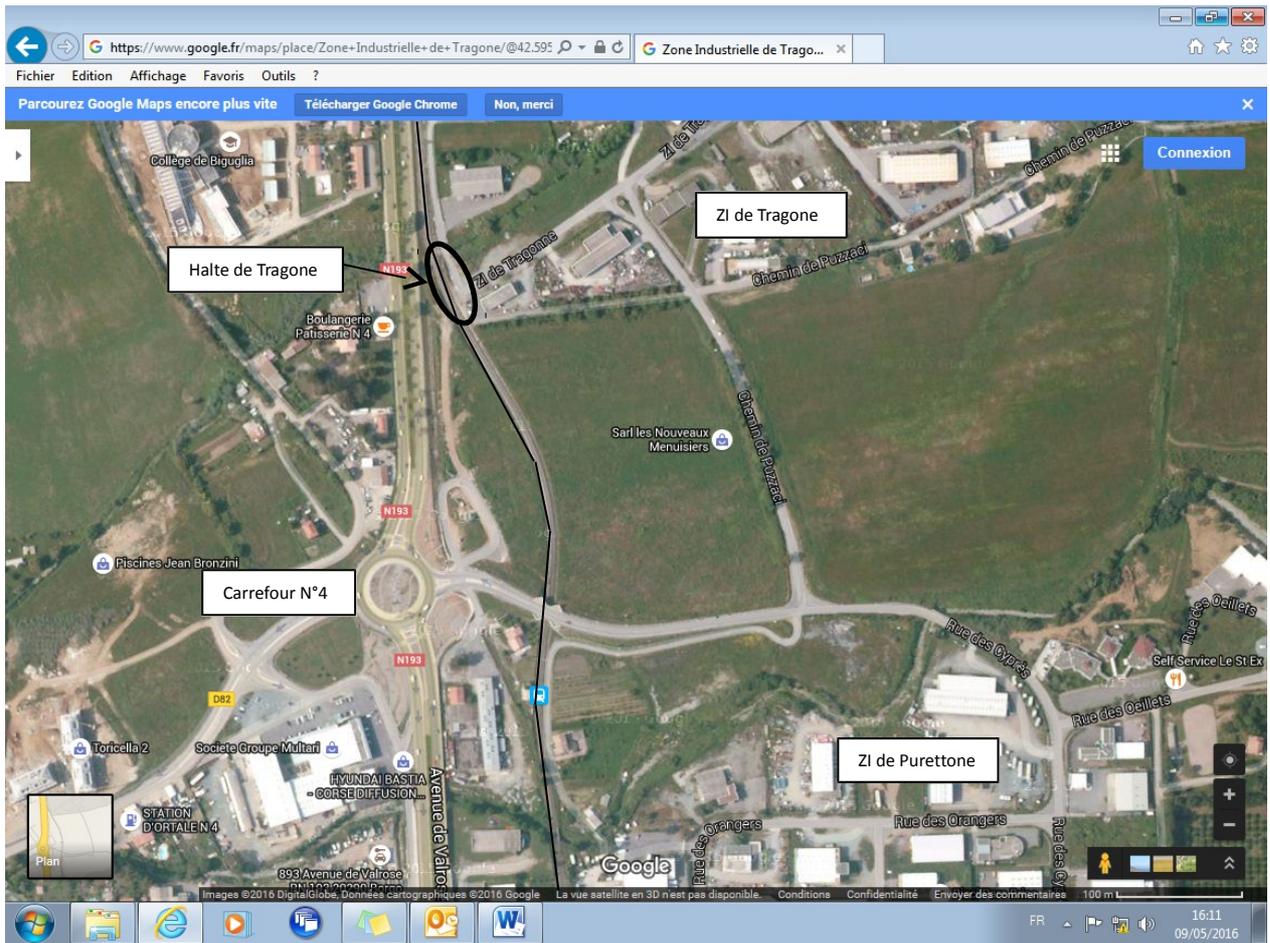
Lors de l'aménagement du quai il a également prévu la pose d'un éclairage public et de mobilier urbain.

Les travaux ont été réalisés sur une durée de 3 mois (de mi-septembre à mi-décembre 2014) dont 2 semaines en période nocturne pour les travaux proches des voies.

Le pétitionnaire a réutilisé sur place des matériaux excédentaires des déblais de la zone.

II.2 - **Projet B** - Construction de la halte ferroviaire de Tragone

Plan de situation



Avant Travaux



Après Travaux



Les travaux ont consisté à créer une halte ferroviaire par extension du quai en tuf existant et l'aménagement de ses accès et abords.

Extension du quai existant de 30 m à 65 m en longueur et de 3 m à 4,70 m en largeur.

Aménagement des accès au quai pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Recalibrage de la voie d'accès à la halte et création d'une raquette de retournement.

Création d'un parking véhicules et cycles dont 2 places PMR.

Lors de l'aménagement du quai il a également été réalisé l'éclairage public et la pose du mobilier urbain (abri, bancs, corbeilles).

Les travaux ont été réalisés sur une durée de 4 mois (de septembre à décembre 2013) dont 2 semaines en période nocturne pour les travaux proches des voies.

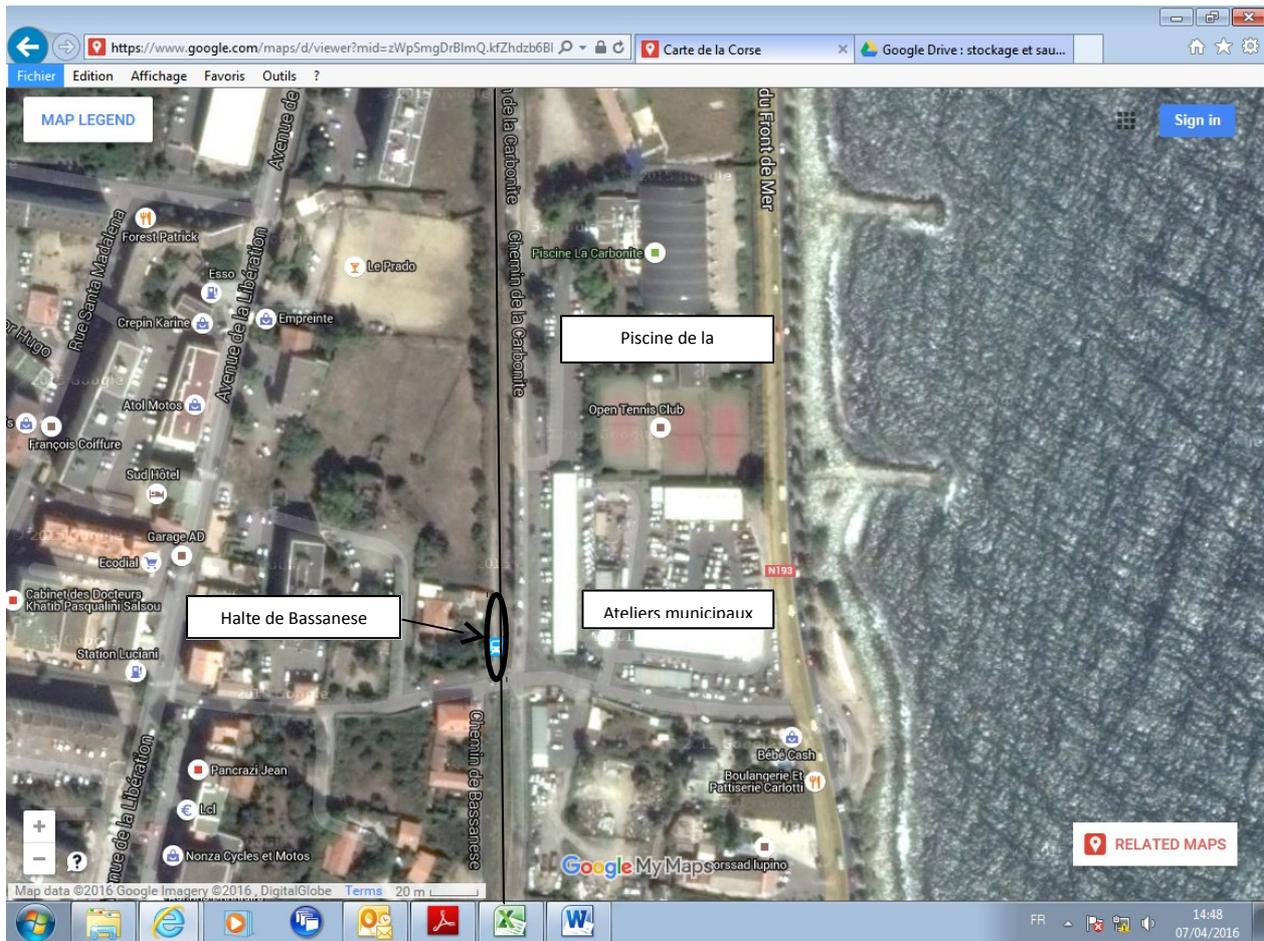
Le pétitionnaire a réutilisé sur place une partie des matériaux des déblais de la zone et mis en décharge agréée l'excédentaire.

II.3 - **Projet C** - Aménagement de six arrêts ferroviaire périurbains

Ce programme concerne l'aménagement des six points d'arrêts ferroviaires suivants, sur le secteur périurbain entre Bastia et Casamozza :

II-3.1 - Halte de Bassanese (Commune de Bastia)

Plan de situation



Etat existant : La halte est localisée, sur la commune de Bastia, au carrefour d'une voirie de liaison entre l'avenue de la Libération et la route du Front de Mer, et le chemin de la Carbonite. Ce dernier longe la voie ferrée et donne accès à la piscine municipale.

Cette halte ne possède pas de parking attribué.

Elle ne remplit pas toutes les conditions d'accessibilité et de confort, notamment par une hauteur et une longueur insuffisantes du quai, un éclairage déficient et par l'absence d'un cheminement adapté aux PMR.

Le site présente une contrainte forte d'aménagement d'ensemble du fait de la proximité des voies, du carrefour et du passage à niveau.

Existant (avril 2016)



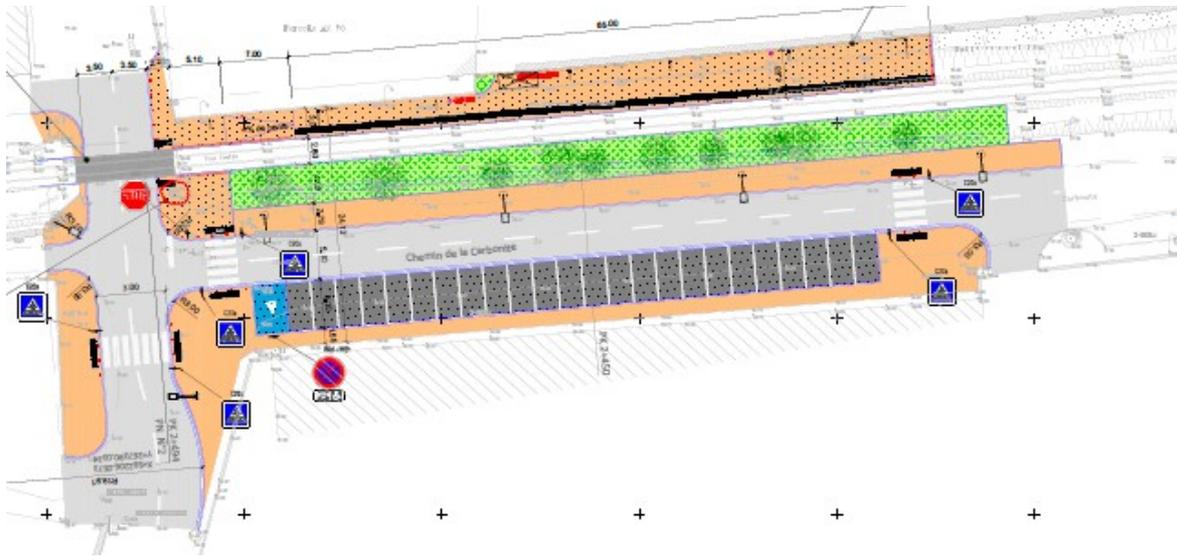
Etat projeté : Le projet prévoit le rehaussement et l'allongement du quai existant à 65 mètres de long pour 3 mètres de large, incluant un abri pour voyageurs, du mobilier urbain, des candélabres ainsi que des balises sonores. La continuité du cheminement piétonnier, du quai vers la rue en accessibilité PMR, sera assurée par une rampe et des garde-corps. Un passage piéton sera réalisé au droit du passage à niveau.

Le talus longeant la voie ferrée côté est sera réaménagé en plantations d'arbustes à croissance lente.

Il est prévu dans l'opération de réaménager les places de parking au droit du bâtiment des services technique de la commune.

Conformément aux prescriptions du schéma directeur accessibilité, l'accès à cette halte se fera en pleine autonomie.

Vue en plan du projet



Ce projet, dans un secteur urbanisé, va contribuer à l'embellissement du quartier, par une végétalisation du talus opposé au quai, un cheminement piéton clairement identifié.

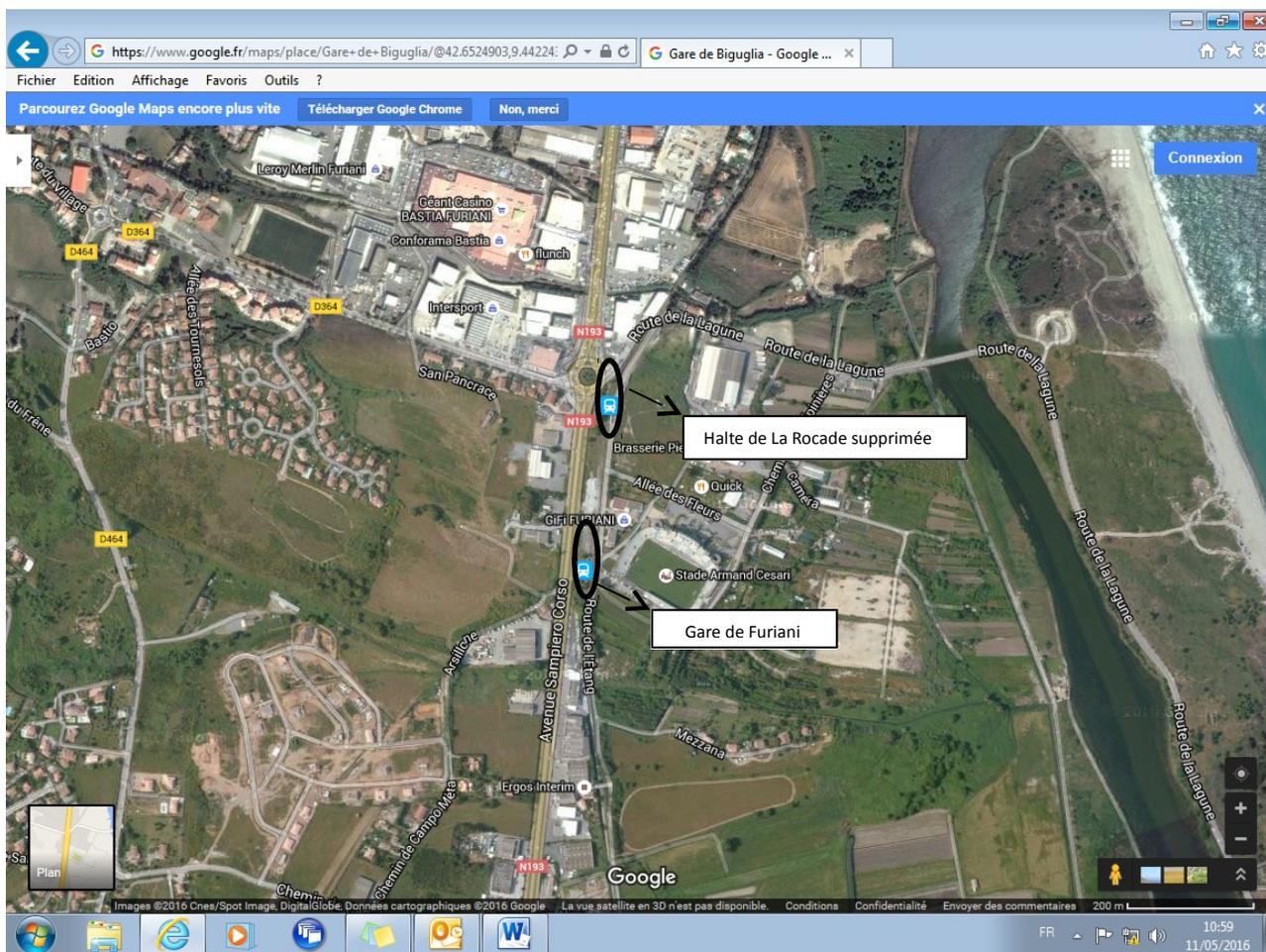
Impacts positifs sur l'environnement, aucun impact sur les commodités de voisinage, amélioration du cadre de vie, pas de modification substantielle de l'emprise ferroviaire.

Travaux envisagés :

- Extension du quai à 65m ;
- Aménagement d'une traversée de voies ;
- 25 places de parking aménagées dont une place « handicapé » ;
- Eclairage public : 12 candélabres ;
- Mobilier urbain : abris, bancs, gardes corps, corbeilles, bandes podotactiles.... ;
- Espaces verts : 410m² ;

II-3.2 - Gare de Furiani (Commune de Furiani)

Plan de situation



Etat existant :

La halte de la Rocade et la gare de Furiani se situent sur la commune de Furiani, entre le carrefour routier de la RN 193 et le stade de football. Actuellement, 172 mètres séparent les quais de ces deux arrêts. Si ces quais devaient être mise aux normes, ils seraient alors distants seulement de 125 mètres.

Lors des rencontres sportives, la voie ferrée comprise entre le passage à niveau de la route du cordon lagunaire jusqu'à la gare est franchie par les supporters, sans aucun guidage. Il n'existe pas de passage planchéié sécurisé, ni de continuité de cheminement sur toute cette zone très fréquentée reliant les commerces et les installations sportives de part et d'autre de la voie ferrée.

De plus, les infrastructures existantes ne remplissent pas les conditions de sécurité, d'accessibilité et de confort, notamment par le sous-dimensionnement des quais, les cheminements non adaptés aux PMR, enfin un éclairage à revoir.



Etat projeté :

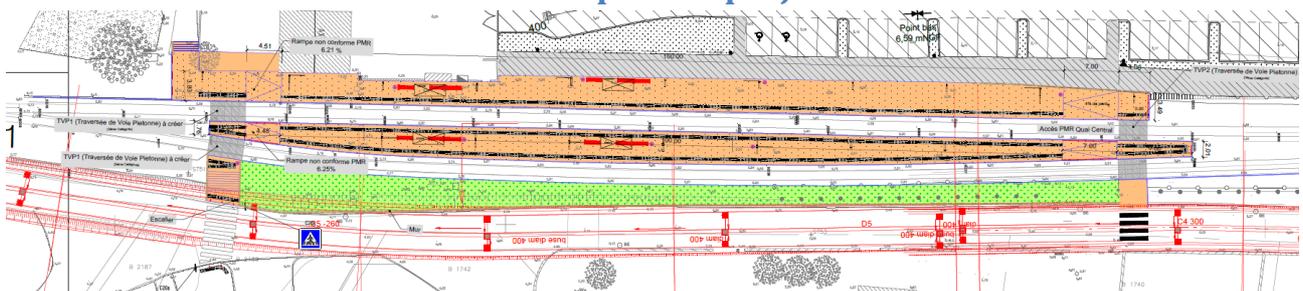
Le projet prévoit l'allongement et le rehaussement sur 100 mètres du quai principal, la restructuration du quai central (gare de Furiani). Des abris pour voyageurs, du mobilier urbain, des candélabres, des balises sonores, des rampes d'accessibilité PMR, des passages planchiés entre les deux quais et des garde-corps viendront compléter ces aménagements.

Ce projet tient compte des futurs aménagements routiers du carrefour de « Furiani », en créant un cheminement piétonnier, éclairé, en accessibilité PMR du nouveau carrefour jusqu'à la gare. Le projet prévoit la démolition de la halte de la Rocade

Les franchissements de voies seront sécurisés par des passages planchiés judicieusement positionnés pour ce qui concerne le quai à quai, et par la mise en œuvre d'un passage souterrain sous voies pour l'accès au stade. La mise en place de clôtures empêchant le passage vagabond des voies viendra compléter le dispositif.

Conformément aux prescriptions du schéma directeur accessibilité, l'accès à cette halte se fera en pleine autonomie.

Vue en plan du projet



II-3.3 - Halte de Ceppe (Commune de Biguglia)

Plan de situation



Etat existant :

La halte existante se situe à 250 mètres au nord du passage à niveau n°5, difficilement accessible par une voie sans issue. L'emplacement présente un très faible potentiel en termes d'attractivité et de déplacements.

Existant (avril 2016)



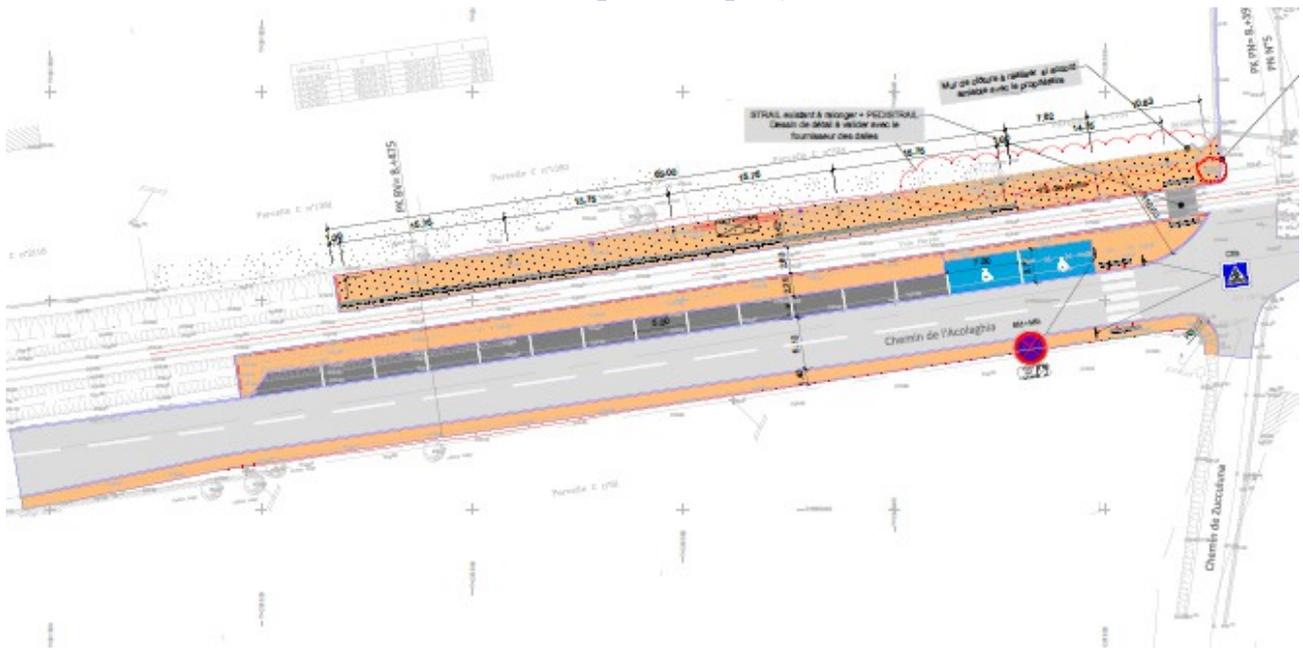
Etat projeté :

Le déplacement de cette halte vers le sud, en bordure de la voie communale (chemin de l'Acolaghia) et à proximité du passage à niveau, permettra une utilisation optimale de cet équipement.

Le projet prévoit la construction d'un quai de 65 mètres de long pour 3 mètres de large côté ouest de la voie ferrée. Un abri-voyageurs, du mobilier urbain, des candélabres ainsi que des balises sonores, une rampe d'accessibilité PMR, des places de parking compléteront ce quai.

Conformément aux prescriptions du schéma directeur accessibilité, l'accès à cette halte se fera en pleine autonomie.

Vue en plan du projet



Le déplacement de cette halte d'environ 250 m vers le sud, plus proches des habitations, permettra une utilisation optimale du train.

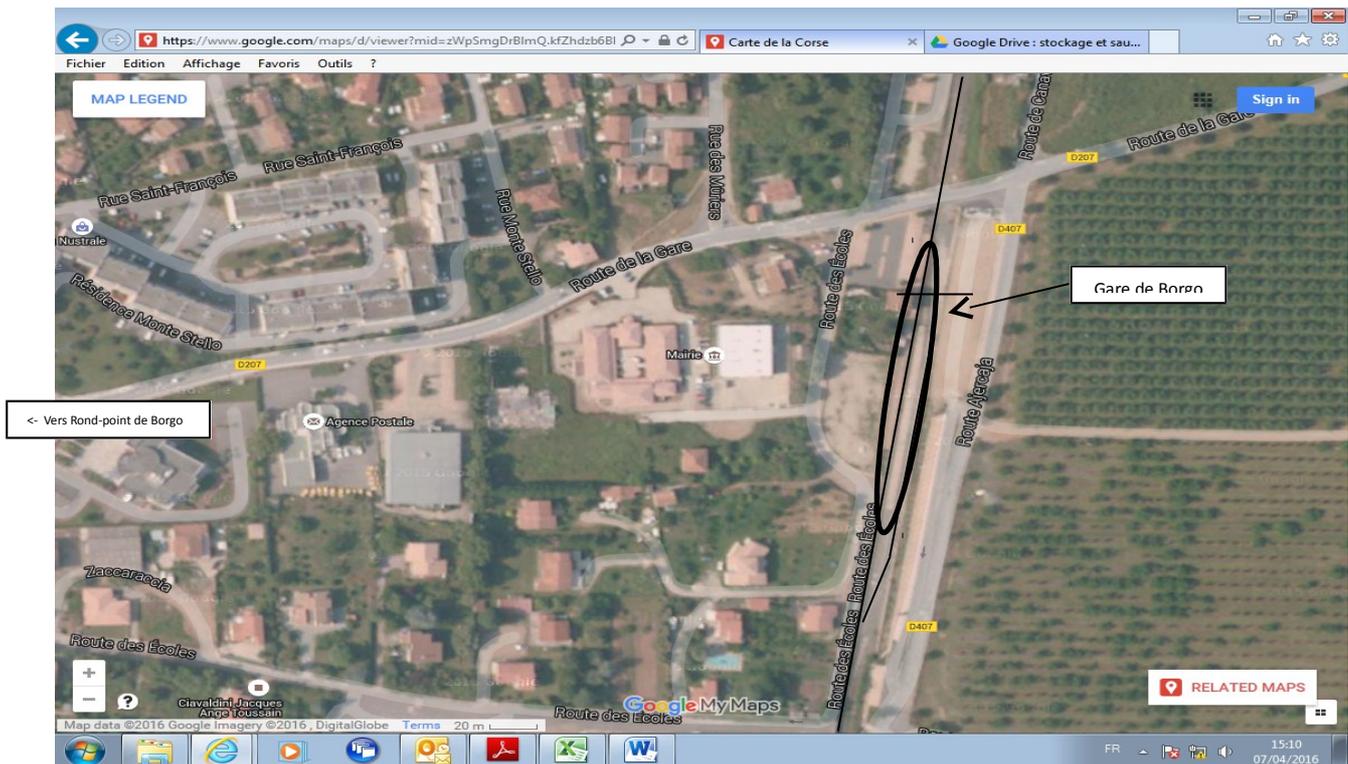
Aucun impact sur l'environnement, légers impacts sur les commodités de voisinage, le bruit occasionné par le redémarrage du train après l'arrêt, sera déplacé de 250 m.

Travaux envisagés :

- Création d'un quai de 65m ;
- Aménagement d'une traversée de voies ;
- 15 places de parking aménagées dont 2 places « handicapé » ;
- Eclairage public : 7 candélabres ;
- Mobilier urbain : abris, bancs, gardes corps, corbeilles, bandes podotactiles.... ;

II-3.4 - Gare de Borgo (Commune de Borgo)

Plan de situation



Etat existant :

Le site concerné comprend un bâtiment dénommé « gare » mais qui n'a plus la vocation technique.

Cette halte se situe au carrefour des RD 7/RD 210 et du PN 11. Un parking d'une vingtaine de places récemment réalisé est attenant à la halte.

Elle ne remplit pas toutes les conditions d'accessibilité et de confort, notamment par une hauteur insuffisante du quai principal, un revêtement non stabilisé du quai central, des cheminements non adaptés aux PMR, enfin un éclairage insuffisant.

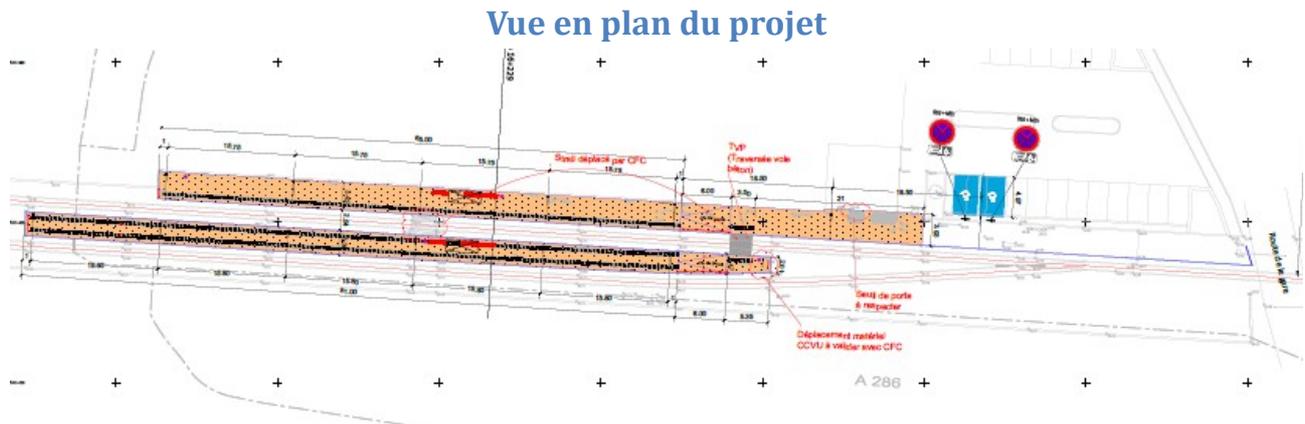
Existant (avril 2016)



Etat projeté :

Le projet prévoit le rehaussement et l'allongement à 80 mètres du quai principal, le revêtement du quai central. Des abris pour voyageurs, du mobilier urbain, des candélabres, des balises sonores, des rampes d'accessibilité PMR, un passage planchéié entre les deux quais et des garde-corps viendront compléter cet aménagement.

Conformément aux prescriptions du schéma directeur accessibilité, l'accès à cette halte se fera en pleine autonomie.



Le projet prévoit essentiellement une mise aux normes des infrastructures existantes.

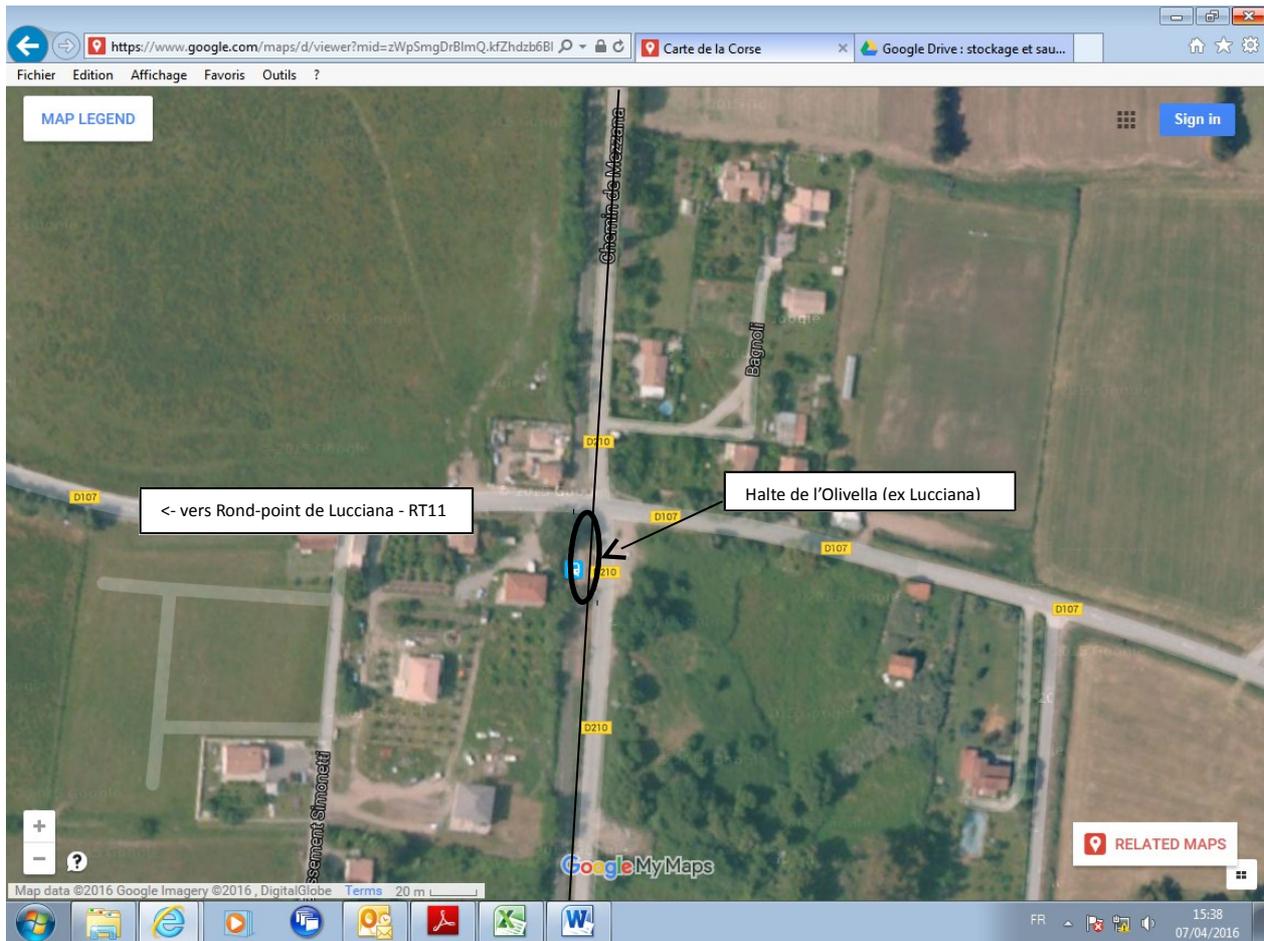
Aucun impact sur l'environnement, aucun impact sur les commodités de voisinage, amélioration du cadre de vie, pas de modification substantielle de l'emprise ferroviaire.

Travaux envisagés :

- Extension du quai principal à 80m ;
- Revêtement béton du quai central ;
- Aménagement d'une traversée de voies ;
- Eclairage public : 13 candélabres ;
- Mobilier urbain : abris, bancs, gardes corps, corbeilles, bandes podotactiles.... ;
- Matérialisation de 2 places « handicapé ».

II-3.5 - Halte de l'Olivella (Commune de Lucciana)

Plan de situation



Etat existant :

La halte existante se situe au carrefour des RD 107/RD 210 et du PN 13, un emplacement favorable pour la commune de Lucciana qui compte mettre en place des bus et des navettes, en provenance du village, de l'aéroport et du cordon lagunaire, pour acheminer les usagers vers cette halte.

Elle ne remplit pas actuellement toutes les conditions d'accessibilité et de confort, et d'autre part qu'elle ne dispose pas de parking.

Existant (avril 2016)



Etat projeté :

Le projet prévoit la construction d'un quai de 65 mètres de long pour 3 mètres de large minimum, incluant un abri pour voyageurs, du mobilier urbain, des candélabres ainsi que des balises sonores, une rampe d'accessibilité PMR et des garde-corps.

Un parking réservé pour les bus, en encoche contre le quai, permettra de faire du « quai à quai », ainsi les voyageurs des bus ou des trains n'auront pas à changer de quai pour changer de mode de transport.

Un emplacement réservé face à la halte de l'autre côté de la RD 210, au bénéfice de la commune, permettra la création d'un parking d'une vingtaine de places VL dédiées aux usagers du train et contribuera ainsi à une meilleure utilisation des transports en communs.

Conformément aux prescriptions du schéma directeur accessibilité, l'accès à cette halte se fera en pleine autonomie.



Ce projet, dans un secteur en plein développement urbanistique va transformer un arrêt ferroviaire peu accessible en un nœud modal pouvant accueillir des navettes reliant l'aéroport et le village, au train.

Impacts positifs sur l'environnement, aucun impact sur les commodités de voisinage, amélioration du cadre de vie.

Travaux envisagés :

- Extension du quai à 65m ;
- Aménagement d'une traversée de voies ;
- Création d'un parking de 25 places dont deux places « handicapé » ;
- Réalisation de deux emplacements à quai pour bus ;
- Eclairage public : 14 candélabres ;
- Mobilier urbain : abris, bancs, gardes corps, corbeilles, bandes podotactiles.... ;

- Espaces verts : 400m² ;

II-3.6 - Halte du complexe sportif (Commune de Lucciana)

Plan de situation



Etat existant :

Le complexe sportif de Lucciana inauguré en septembre 2009 n'est actuellement desservi par aucune halte ferroviaire.



Etat projeté :

L'implantation d'une nouvelle halte au droit du complexe sportif de Lucciana, permettra la desserte du complexe sportif, pour l'ensemble des usagers utilisant cette infrastructure dédiée aux sports et aux loisirs.

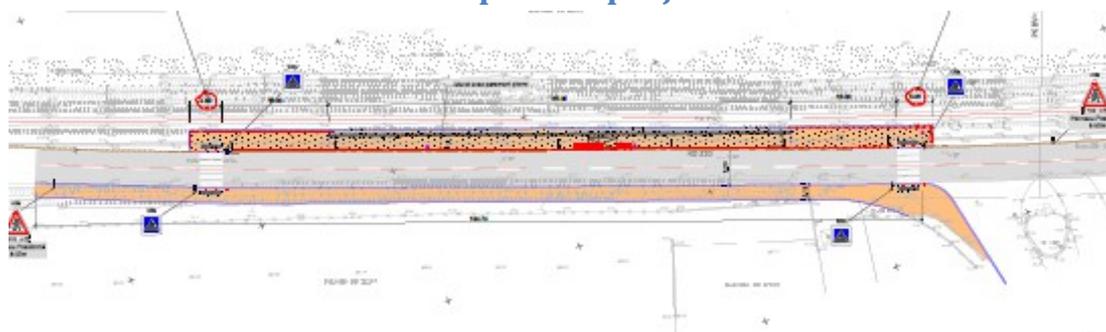
Le projet prévoit une implantation en alignement droit, au sud de l'entrée du complexe sportif.

Le quai de 65 mètres de long pour 3 mètres de large, sera implanté en rive est de la voie ferrée incluant un abri pour voyageurs, du mobilier urbain, des candélabres ainsi que des balises sonores. Deux rampes d'accessibilité PMR aux extrémités et des garde-corps compléteront ce quai.

Conformément aux prescriptions du schéma directeur accessibilité, l'accès à cette halte se fera en pleine autonomie.

La route départementale sera recalibrée et le fossé opposé sera busé et recouvert d'un trottoir sécurisant le cheminement piétonnier.

Vue en plan du projet



Le projet consiste en la construction d'une halte ferroviaire pour desservir le complexe sportif de Lucciana.

Travaux envisagés :

- Création d'un quai de 65m ;
- Recalibrage de la voirie ;
- Création d'un trottoir de 100ml ;
- Eclairage public : 7 candélabres ;
- Mobilier urbain : abris, bancs, gardes corps, corbeilles, bandes podotactiles.... ;

II.4 - **Projet D** - Halte ferroviaire de Casatorra à déplacer

Plan de situation



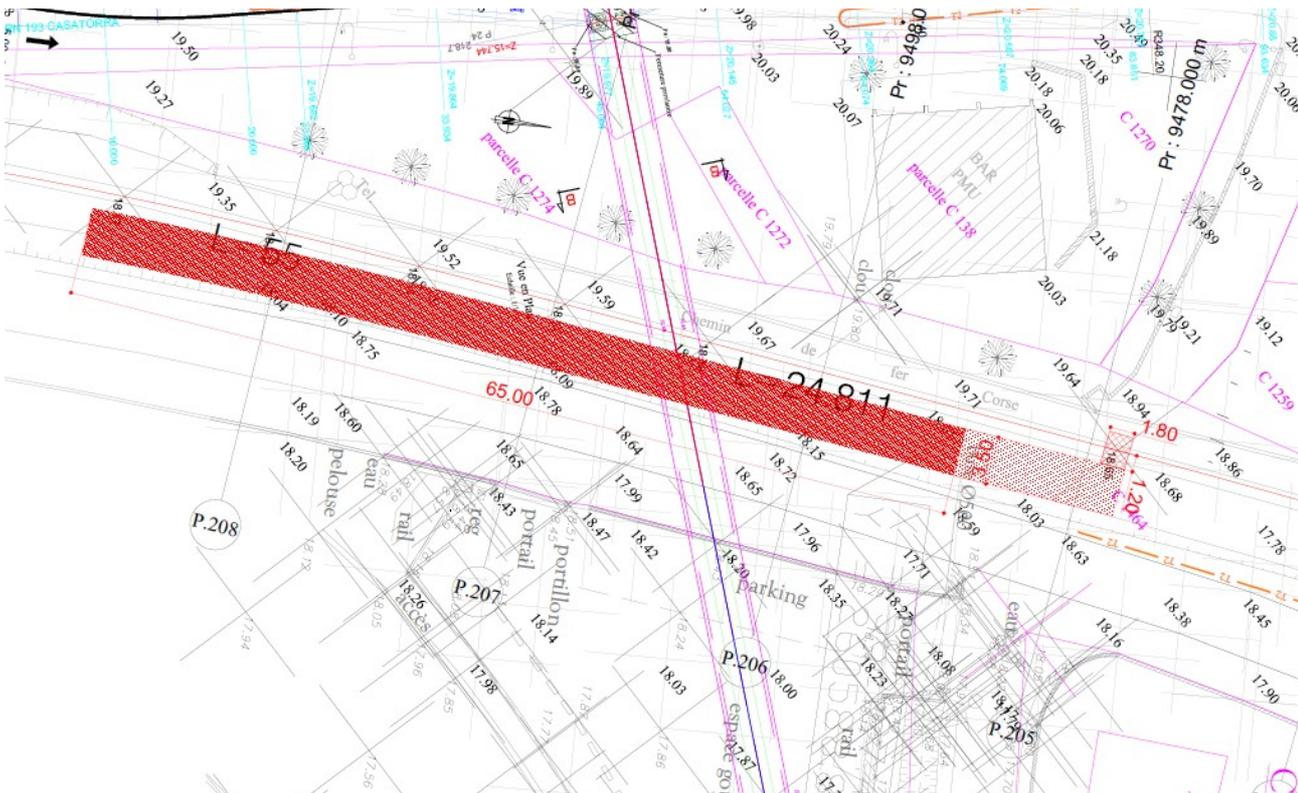
Etat existant :

La halte existante se situe route de la Gare à la hauteur du passage à niveau n°5. L'emplacement présente un faible potentiel en termes d'espace et de visibilité pour l'extension du quai, dans une courbe et à proximité immédiate du passage à niveau.

Existant (avril 2016)



Vue en plan du projet



Etat projeté :

Le déplacement de cette halte vers le sud, en bordure de la voie menant à la Gare et à proximité de l'hippodrome de Casatorra, permettra une utilisation optimale de cet équipement.

Le projet prévoit :

- Construction d'un quai de 65 mètres de long pour 3,5 à 4 mètres de large côté est de la voie ferrée ;
- Aménagement d'une traversée de voies ;
- Eclairage public : 7 candélabres ;
- Mobilier urbain : abris, bancs, gardes corps, corbeilles, bandes podotactiles.... ;

Conformément aux prescriptions du schéma directeur accessibilité, l'accès à cette halte se fera en pleine autonomie.

III – Etat d’avancement des projets (études de projet, cas par cas, travaux)

III.1 – *Projet A* – Modernisation de la halte ferroviaire de Montesoro

Etudes : achevées.

Procédure “Cas par cas” : demande d’examen en régularisation présentée le 26 février 2016 – décision : “pas soumis à étude d’impact” suivant arrêté n°16-0506 du 17 mars 2016.

Travaux : réalisés de septembre à décembre 2014 et réceptionnés le 12 décembre 2014.

III.2 – *Projet B* – Construction de la halte ferroviaire de Tragone

Etudes : achevées.

Procédure “Cas par cas” : demande d’examen présentée le 26 juin 2013 – décision : “pas soumis à étude d’impact” suivant arrêté n°2013200-0019 du 19 juillet 2013.

Travaux : réalisés de septembre à décembre 2013 et réceptionnés le 3 janvier 2014.

III.3 – *Projet C* – Aménagement de six arrêts ferroviaire périurbains

Le présent projet a été scindé en 2 phases, une première phase correspondant à l’aménagement de 5 haltes : Bassanese, Ceppe, gare de Borgo, L’olivella et Complexe sportif, et une seconde phase pour l’aménagement de la seule gare de Furiani.

Etudes : achevées pour la 1^{ère} phase du projet ; en cours pour la Gare de Furiani.

Procédures “Cas par cas” : les demandes d’examen concernant la 1^{ère} phase du projet sont présentées simultanément à l’instruction par le présent envoi. La demande pour la gare de Furiani sera adressée à la DREAL au second semestre 2016.

Travaux : le marché de travaux est en cours d’attribution pour les haltes de la 1^{ère} phase, Bassanese, Ceppe, gare de Borgo, L’olivella et Complexe sportif, les travaux devraient débuter au mois de juin 2016 et dureront 6 mois. La consultation pour les travaux de la seconde phase, gare de Furiani, sera lancée au second semestre 2016 et les travaux prévus pour durer 3 mois seront réalisés au premier semestre 2017.

III.4 – *Projet D* – Halte ferroviaire de Casatorra à déplacer

Etudes : en cours de réalisation.

Procédure “Cas par cas” : la demande d’examen pour cette halte sera déposée courant du second semestre de 2016.

Travaux : les travaux d'une durée de 3 mois pourront débuter en début d'année 2017.